



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2021-90042

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 juin 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90042**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 745 084, situé au 505, rue de Kilkenny, dans la zone F-68, vise à autoriser la construction d'un garage détaché avec des hauteurs dérogatoires. L'article 7.13 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la hauteur maximale des murs d'un garage détaché est de 4 mètres. Ce même article prescrit aussi que la hauteur maximale d'un garage détaché est de 7 mètres. Les éléments dérogatoires sont donc des murs d'une hauteur de 7,16 mètres pour le garage détaché projeté avec une hauteur totale de 7,62 mètres.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 7 juin 2021 à midi, au 418 844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca .

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 22^e JOUR DE MAI 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA